

DÉCISION N° 2023/17

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE A MONSIEUR MATHIEU MOREAU - GESTIONNAIRE IMMOBILIER

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 portant nomination de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à monsieur **Mathieu MOREAU**, gestionnaire immobilier, à l'effet de signer tout dépôt de plainte au nom de l'EPF d'Occitanie, auprès des services de police et de gendarmerie nationales, suite aux infractions commises sur les biens de l'Etablissement, situés sur la commune de Saint Hilaire (11 250).

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

A Montpellier, le 06 FEV. 2023



La Directrice Générale
de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFENÊTRE